

DÉPÔT D'UN MÉMOIRE

Consultation sur les services de garde éducatifs à l'enfance

Un mémoire est un document dans lequel vous exprimez votre point de vue, ou celui de votre organisation, sur les enjeux présentés dans le cahier de consultation.

Toutes les personnes, les associations, les regroupements ou les organismes qui le souhaitent peuvent soumettre un mémoire pour faire connaître leurs priorités et recommandations concernant les services de garde éducatifs à l'enfance. Les mémoires reçus feront l'objet d'une analyse, puis d'une synthèse qui sera publiée sous la forme d'un rapport de consultation.

Il s'agit de l'un des moyens mis à votre disposition pour contribuer à la recherche de solutions.

Instructions

Pour soutenir la rédaction de votre mémoire, vous êtes invités à lire le cahier de consultation et à vous prononcer sur les thèmes liés aux quatre axes qui y sont présentés :

- Axe 1 : Améliorer l'accès au réseau pour permettre à chaque enfant de développer son plein potentiel
- Axe 2 : Répondre aux attentes des parents en leur offrant des places en cohérence avec leurs besoins
- Axe 3 : Promouvoir la garde en milieu familial pour répondre aux besoins des parents
- Axe 4 : Joindre les enfants les plus vulnérables pour leur offrir des services adaptés à leurs besoins

Des questions sont inscrites à la fin de chacun de ces thèmes afin de soutenir votre réflexion et de vous guider dans la proposition de recommandations.

Votre mémoire n'a pas à être long pour être pertinent. Allez droit au but et limitez-vous à dix pages.

Le mémoire doit être soumis avant le 1er juin 2021, date limite de dépôt, à l'adresse suivante : consultation2021@mfa.gouv.qc.ca.

Autorisation

Les mémoires seront rendus publics par défaut. Ainsi, indiquez-nous si vous souhaitez que votre mémoire ne soit pas partagé.

Je préfère que mon mémoire ne soit pas publié

PRÉSENTATION DE L'AUTEUR

Inscrivez ici une brève présentation de vous-même ou de l'organisation que vous représentez, le cas échéant.

Le vol du colibri, coop de solidarité est une organisation qui possède deux permis de garderies non subventionnées offrant des services à 155 enfants par jour. Elle a été fondée en 2009 afin de répondre à un besoin criant de places en services de garde éducatifs. Des futurs parents utilisateurs, des futurs employés, des organismes des secteurs publics et communautaires et des entreprises se sont mobilisées afin de répondre à ce besoin. La coopérative désirait être transformée en CPE lorsque les appels de projet le permettraient, ce qui ne s'est pas encore produit. Le conseil d'administration est composé d'une majorité de parents utilisateurs et la coopérative est sans ristourne, donc assimilable à une organisation sans but lucratif.

COORDONNÉES

Inscrivez ici les coordonnées permettant de vous joindre et celles de l'organisation que vous représentez, le cas échéant.

NOM		PRÉNOM	
Caouette		France	
TITRE (M. ou Mme)	FONCTION		
Mme	Co coordonnatrice		
TÉLÉPHONE		COURRIEL	
819 762 6500		coordination@colibri.coop	
ORGANISATION REPRÉSENTÉE (le cas échéant)			
Le vol du colibri, coop de solidarité			
ADRESSE (n°, rue, app.)			
561, avenue Murdoch			
VILLE		CODE POSTAL	
Rouyn-Noranda		J9X 1H4	
TÉLÉPHONE		COURRIEL	
819 762 6500		coordination@colibri.coop	

RÉSUMÉ DU MÉMOIRE ET SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

Le réseau des CPE initialement pensé devait devenir un centre intégré de services à la petite enfance et à leurs familles enracinées dans les besoins de la communauté. L'évolution de la société, les connaissances récentes sur le développement des enfants, le rapport Laurent confirment que ce rêve est toujours actuel. Or, depuis 2003, un arbre de Noël s'est substitué au rêve. Il y a actuellement des réseaux de service à géométrie variable entre des CPE et CPE bureaux coordonnateurs, des garderies subventionnées, non subventionnées, de la garde en milieu familial non régie et des maternelles 4 ans : plus personne n'y comprend quelque chose! En contre-partie, le réseau ne s'est jamais achevé et les parents crient haut et fort le manque de places, les tarifs inégaux et la qualité inégale. L'éducation à la petite enfance, incluant le support aux parents, qui demeurent le pilier des petits, doit être une priorité sociale pour la suite du monde.

Le réseau des CPE doit comporter suffisamment de places pour que chaque famille qui en ont besoin y ait accès. Comme il s'agit d'un investissement collectif important, que ces places soient en économie sociale, sans but lucratif (coopératives de solidarité sans ristourne ou OBNL). La qualité y est meilleure cela est démontré. Que la gestion soit faite par une majorité de parents utilisateurs et que chaque centre soit branché sur les besoins de sa communauté donc éviter le mur à mur national.

Il est impératif de reconnaître l'importance des professionnelles qui éduquent les petits enfants et d'améliorer leurs conditions de travail et d'exercice. Il faut allouer des ressources spécialisées pour le dépistage et le soutien aux enfants à défis particuliers. Il faut soutenir les familles, toutes les familles et en particulier celles qui vivent en contexte de vulnérabilité.

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1	Développer le réseau des CPE installation et milieu familial afin que chaque enfant dont le parent le désire puisse avoir accès à une place subventionnée dans un organisme à but non lucratif, notamment en transformant les GNS en CPE lorsque les besoins et la qualité sont au rendez-vous.
Recommandation 2	Que le travail d'éducatrice fasse l'objet d'une analyse comparative avec des professions connexes et que soient bonifiées les conditions de travail à la hauteur de la valeur sociale de cette profession.
Recommandation 3	Qu'une campagne de promotion de la profession d'éducatrice soit mise de l'avant.
Recommandation 4	Que des programmes visant à former rapidement les éducatrices non formées déjà à l'emploi soient mises sur pied partout, notamment un programme d'alternance travail-études
Recommandation 5	Que les éducatrices aient accès à de la formation continue dans tous les types de milieux de garde et qu'elles aient accès à des ressources professionnelles pour les soutenir quand elles ont des enfants à défis particuliers dans leur groupe.

Recommandation 6	Que le gouvernement finance les frais liés à l'embauche par le biais de l'immigration.
Recommandation 7	Que les nouvelles places puissent être attribuées en continu plutôt que lors d'appels de projets ciblés.
Recommandation 8	Que le CCO ou le forum régional ait le mandat d'analyser les besoins de sa communauté, d'en faire part au ministre et de soutenir les promoteurs pour le développement de nouvelles places.
Recommandation 9	Mettre sur pied et soutenir financièrement des projets pilotes de RSG à domicile.
Recommandation 10	Que la notion de défavorisation soit abandonnée pour que les familles à faible revenu aient accès à la gratuité des services
Recommandation 11	Que le développement des maternelles 4 ans cesse et que le nombre de places en CPE permette de les accueillir lorsque le parent désire une telle place.
Recommandation 12	Que le réseau des centres de la petite enfance soit finalement complété et remplisse son mandat originel de centre intégré de services aux jeunes enfants et à leurs familles.

AXE 1 – AMÉLIORER L'ACCÈS AU RÉSEAU POUR PERMETTRE À CHAQUE ENFANT DE DÉVELOPPER SON PLEIN POTENTIEL

UNIVERSALITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Chaque enfant dont les parents le désirent devraient avoir accès à une place à contribution réduite en CPE, installation ou milieu familial. Il s'agit d'un enjeu majeur pour s'assurer notamment de l'égalité des chances, de la qualité du service et de l'équité entre les familles.

Pour ce faire, il faut que suffisamment de places soient accordées mais aussi et de façon prioritaire, transformer les garderies non subventionnées qui le désirent en CPE, lorsque le besoin sur le territoire est présent et si le projet de transformation est de qualité. La forme de CPE revêt une grande importance car c'est le mode de services qui a fait ses preuves du côté de la qualité. La gestion par les usagers fait partie de cette garantie de qualité et l'argent public finançant les services de garde subventionnés reste alors dans la collectivité plutôt que d'enrichir une entreprise commerciale. Le souci de bien desservir sa collectivité et de se coller à ses besoins est présente dans le modèle de l'économie sociale, que ce soit sous la forme de coopératives de solidarité ou d'OBNL.

La transformation permettrait un accès très rapide à des places subventionnées et dans certains milieux, éviterait la fermeture de services de garde qui n'arrivent plus à tenir le coup faute de financement ou de personnel.

L'impact sur les enfants est majeur. Il est connu que les garderies non subventionnées sont très souvent de moins bonne qualité. Un des facteurs expliquant cela est que les moyens financiers font défaut. Les modifications des dernières années au chapitre de la qualité ont entraîné des coûts qui ont augmenté le fardeau financier pour les gns et ce sans ajout de revenus (ex : amélioration continue de la qualité ou le portrait de développement de l'enfant). L'autre aspect est l'attraction d'éducatrices formées. Il y a actuellement une crise dans le réseau des services de garde car les conditions salariales ne permettent pas d'attirer et de retenir des personnes vers cette profession. Pour les GNS, le défi est encore plus grand étant donné que la plupart ne peuvent même pas donner les conditions prévalant des les CPE et les GS.

De plus, il faut tenir en compte que les GNS ne sont pas accessibles aux enfants dont les parents sont sur la sécurité du revenu et inaccessibles aux enfants à défis particuliers ou handicapés et aucun partenariat avec le CLSC ou la protection de la jeunesse (places protocole). Or, ce sont ces enfants qui bénéficient le plus de places en services de garde éducatifs de qualité. Pour Le vol du colibri qui a présentement près de 20% des places en installation de sa communauté, cela veut dire que ces places sont inaccessibles à plusieurs enfants qui en auraient grand besoin. Lors de l'accueil d'enfants handicapés, la coopérative doit trouver d'elle-même des sources de financement pour soutenir l'enfant et l'éducatrice. Lorsque cela est impossible, l'enfant ne peut être accueilli.

À l'heure actuelle, nombre de parents n'ont pas de telles places, ce qui fait qu'ils paient un tarif nettement supérieur aux autres parents tout en contribuant par le biais de l'imposition du revenu à un service auquel ils n'ont pas accès. De plus, pour les familles dites défavorisées, cela a pour conséquence qu'ils ont moins accès à des services de garde éducatifs ou que cela gruge une plus grande partie de leur budget.

Il y a là un impact moins visible sur les enfants et sur l'organisation comme tel : Un grand roulement d'enfants. Quand une place se libère en CPE, les parents sont portés à changer leur enfant de milieu pour des raisons financières, ce qui est fort compréhensible. Cela déstabilise les enfants qui changent de milieu mais aussi sur le groupe dont la dynamique change, sur l'éducatrice qui doit constamment

accueillir des nouveaux et sur l'administration qui doit accorder beaucoup de temps à la 'recherche' d'enfants.

DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES PLACES

Dans la municipalité où est implantée la coopérative, il y a encore un manque flagrant de places. Les collectivités sont les plus à même d'identifier leurs besoins actuels mais aussi d'agir en amont. Par exemple, en Abitibi-Témiscamingue, il y a de nombreux projets de développement économique pour les 5 prochaines années. Cela amènera un besoin pressant de main d'œuvre et la création de nouvelles places en services de garde éducatifs pour intéresser les candidats à venir s'installer en région. Il faut donc non seulement combler les manques actuels mais prévoir la suite car cela impacte directement le développement économique.

Le vol du colibri est d'opinion que les CCO actuels doivent avoir un mandat beaucoup plus large ou être remplacés par une forme de forum régional constitué de divers acteurs de la société. Le comité ou le forum travaillerait en continu pour cibler les besoins actuels et futurs et pour accueillir les demandes d'éventuels promoteurs collectifs.

Dans les milieux où des besoins seraient identifiés mais où il n'y aurait pas de promoteurs, par exemple en milieu dit défavorisé ou dans des petites collectivités, la municipalité ou la MRC serait appelée à jouer un rôle pour s'assurer que des projets sont présentés. Il pourrait y avoir des incitatifs pour des promoteurs ou un soutien technique dans les CLD. On pourrait même supporter la mise sur pied de coopératives de solidarité ou d'OBNL visant la fondation de nouveaux CPE. Le modèle coopératif sied bien à ce type de développement puisqu'il s'agit de personnes se regroupant pour répondre à un besoin.

PROBLÉMATIQUE DU MANQUE D'ÉDUCATRICES

Comme mentionné plus haut, le manque d'éducatrice est devenu avec les années un frein au développement et à l'assurance de maintenir un service de qualité. Cela s'avère encore plus problématique pour Le vol du colibri qui n'a pas les moyens financiers d'accorder les mêmes conditions de travail que les CPE. Dans la dernière année, de nombreuses éducatrices formées ont quitté notamment pour se joindre aux maternelles 4 ans, pour les CPE et même pour travailler dans des domaines différents. Le recrutement, même de personnel non formé est ardu. Cela demande une ressource à temps complet au bureau.

Il en résulte que de nombreuses nouvelles employées ne sont pas formées. La coopérative est d'avis qu'il faut déployer rapidement un programme de formation en alternance étude travail et mettre de l'avant toutes les solutions possibles pour que la reconnaissance des compétences se fasse rapidement. Il faut aussi valoriser la profession et améliorer grandement les conditions salariales et de travail. Enfin, il faut que les GNS soient transformées en CPE et aient accès aux subventions qui permettraient de suivre les échelles salariales, d'offrir un régime de retraite et des assurances collectives.

RECOMMANDATION(S)

- Que les garderies non subventionnées puissent être transformées en centre de la petite enfance si le propriétaire le désire et que le projet présenté répond aux normes de qualité, exception faite aux endroits où il y a trop de places en service de garde qui ont été développées.
- Que le travail d'éducatrice fasse l'objet d'une analyse comparative avec des professions connexes et que soient améliorées les conditions de travail à la hauteur de la valeur sociale de cette profession.
- Que du temps pédagogique soit offert aux éducatrices dans tous les types de milieux de garde.
- Qu'une campagne de promotion de la profession d'éducatrice soit mise de l'avant.
- Que des programmes visant à former rapidement les éducatrices non formées déjà à l'emploi soient mis sur pied partout, notamment un programme d'alternance travail-études.
- Que le gouvernement finance les frais liés à l'embauche par le biais de l'immigration.
- Que les éducatrices aient accès à de la formation continue dans tous les types de milieux de garde et qu'elles aient accès à des ressources professionnelles pour les soutenir quand elles ont des enfants à défis particuliers dans leur groupe.
- Que le CCO ou le forum régional ait le mandat d'analyser les besoins de sa communauté, d'en faire part au ministre et de soutenir les promoteurs pour le développement de nouvelles places.
- Que les nouvelles places puissent être attribuées en continu plutôt que lors d'appels de projets ciblés.
- Que les municipalités ou les MRC aient le mandat de s'assurer que des projets voient le jour lorsque des besoins sont identifiés, par exemple dans les milieux dits défavorisés ou dans les plus petites collectivités.

AXE 2 – RÉPONDRE AUX ATTENTES DES PARENTS EN LEUR OFFRANT DES PLACES EN SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE (SGEE) EN COHÉRENCE AVEC LEURS BESOINS

IMPOSER OU NON DES CRITÈRES D'ADMISSION

Si chaque enfant dont le parent le désire ait accès à une place à contribution réduite en CPE installation ou milieu familial, le problème serait beaucoup moins aigu voire marginal. Il faut laisser l'autonomie aux milieux de déterminer leurs priorités, car les réalités sont différentes d'un endroit à l'autre.

Si le guichet unique est maintenu, il devrait être modifié pour être plus facile d'accès pour les familles et la contribution du service de garde devrait être subventionnée si l'obligation d'y adhérer est maintenue.

L'obligation d'accueillir des enfants ou familles présentant des vulnérabilités ne peut être universelle. Par exemple, dans certains endroits, le CPE n'est pas accessible physiquement pour les familles des milieux défavorisés. Cependant, lorsqu'un promoteur s'est engagé à prioriser ces enfants ou familles dans l'appel de projet, il devrait être obligé de rencontrer cette exigence.

LES HORAIRES ATYPIQUES

Les besoins de garde à horaire atypique posent de nombreux défis. Le vol du colibri a évalué la possibilité d'offrir la garde de fin de semaine, offre une nuit de répit par mois (avant la COVID) et a lancé un projet pilote de "nounou" à domicile, soutenue par la table SIPPE. Elle offre aussi une extension de ses heures de garde éducative en début et fin de journée selon le besoin des parents.

Répondre aux besoins atypiques pose de nombreux problèmes et certaines solutions pourraient venir des employeurs, milieux d'étude ou par le biais de légifération. Souvent, les parents qui travaillent de soir, de nuit ou de fin de semaine ont des horaires irréguliers et changeant de semaine en semaine, ce qui complexifie l'organisation de services. Dans plusieurs milieux de travail, l'horaire de travail n'est pas connu plusieurs jours à l'avance.

Enfin, pour avoir participé à plusieurs comités et études sur le sujet, quand on demande aux parents s'ils ont des besoins à ce niveau, la réponse est fortement positive. En revanche, lorsque l'on met sur pied le service, souvent, ils n'y font que très peu appel. En définitive, peu de parents aiment amener leur enfant en milieu de garde institutionnel pour le soir et la nuit.

L'assouplissement de certaines règles pour les installations pourraient aider à répondre partiellement à certains besoins. Par exemple, le droit à 10 heures de garde par jour met un frein à l'extension des heures de garde avant 7 :00 et après 18 :00. Un parent qui apporte son enfant au service de garde éducatif à 11 :00 a droit jusqu'à 21 :00. Cela n'apporte pas de revenu supplémentaire mais oblige d'avoir sur place des employés et d'offrir un souper.

Le milieu familial plaît souvent plus aux parents pour ce type de besoins, mais les RSG sont peu nombreuses à vouloir l'offrir, ce qui est compréhensible étant donné qu'elles empiètent davantage sur leur propre vie de famille ce faisant.

Les besoins de chacun des milieux doivent être analysés pour bien cibler ce qui est requis dans une communauté donnée. Il faut éviter le mur à mur et travailler en partenariat avec les différents acteurs de la société pour trouver des solutions adaptées à chacun des milieux.

Une piste à explorer qui serait porteuse serait la possibilité de reconnaître des RSG qui iraient au domicile du parent, surtout pour la garde de soir et de nuit. Un tel système existe en France.

RECOMMANDATION(S)

- Développer le réseau des CPE installation et milieu familial afin que chaque enfant dont le parent le désire puisse avoir accès à une place subventionnée dans un organisme à but non lucratif.
- Imposer une obligation aux promoteurs d'admettre des enfants à défis particuliers lorsqu'ils s'y sont engagés dans l'appel de projet.
- Travailler avec les entreprises ou Ministères visés pour que les employeurs donnent à l'avance l'horaire des employés.
- Travailler en partenariat avec chacun des milieux pour bien cibler les besoins et trouver les solutions adaptées (éviter le mur à mur).
- Mettre sur pied et soutenir financièrement des projets pilotes de RSG à domicile.

AXE 3 – PROMOUVOIR LA GARDE EN MILIEU FAMILIAL POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES PARENTS

Le vol du colibri souligne que la garde en milieu familial est un mode de garde intéressant, mais qu'il ne peut constituer la pierre angulaire du développement. En Abitibi-Témiscamingue, le maintien et l'attraction de RSG est difficile, car il y a pénurie de main d'œuvre partout. Pour les familles, la perte rapide de leur milieu de garde et la fermeture du service lors d'une maladie de la RSG ou autre est problématique et explique souvent une préférence pour l'installation.

En ce qui a trait à la garde non régie, même si à terme il serait souhaitable que les RSG soient reconnues et subventionnées, il faut faire attention de ne pas y aller trop rapidement, mais plutôt de manière graduelle. Une loi qui interdirait d'un coup ce type de garde accentuerait la crise actuelle liée au manque de places en services de garde éducatifs et de accroiterait le nombre de parents ne pouvant travailler faute de place.

Il faudrait aussi garder une marge de manœuvre pour des places non reconnues dans des situations particulières, par exemple quand une personne de la famille garde les enfants d'un proche, d'un enfant qui a des besoins particuliers ou dans certaines communautés culturelles.

RECOMMANDATION(S)

Viser à moyen terme que les RSG soient toutes accréditées et subventionnées, mais faire attention d'y aller graduellement afin d'éviter d'accentuer la crise actuelle du manque de places.

Permettre la garde non accréditée dans des situations particulières, comme lorsqu'un membre de la famille s'occupe des enfants d'un proche ou d'un enfant ayant de défis particuliers.

AXE 4 – JOINDRE LES ENFANTS LES PLUS VULNÉRABLES POUR LEUR OFFRIR DES SERVICES ADAPTÉS À LEURS BESOINS

Le vol du colibri réitère la nécessité de développer rapidement les places en CPE et notamment, de transformer en CPE les GNS là où le besoin est présent. À Rouyn-Noranda, où il sévit un manque de places important, comme la coopérative détenant près de 20 % des places actives en installation, le fait de ne pas être subventionnée entraîne l'inaccessibilité d'une place sur cinq aux enfants de milieux défavorisés. Aucune famille bénéficiaire de la sécurité du revenu n'a de place pour ses enfants et très peu de celles ayant un faible revenu étant donné le tarif plus élevé.

Il en va de même pour les places protocoles avec le CLSC. La coopérative est partenaire de la table SIPPE et cherche activement des solutions pour les familles défavorisées, mais ne peut accueillir que rarement ces familles.

Dans les garderies comme dans les CPE, le nombre d'enfants nécessitant un support particulier va en augmentant. Il faudrait élargir la notion d'enfant présentant des vulnérabilités et ajouter un support au milieu, tant en termes de financement, qu'en terme d'ajout de ressources et d'accès à des services professionnels. Il faudrait que ces apports soient disponibles avant diagnostic car c'est souvent qu'un service de garde éducatif qu'a lieu un premier diagnostic étant donné le jeune âge des enfants. Or, pour les parents et pour les éducatrices, le support est long à venir. Il faudrait aussi s'assurer que la formation des éducatrices s'élargisse pour qu'elles se sentent mieux outillées pour soutenir les enfants à défis particuliers. Pour ce qui est des parents, il faudrait que la défavorisation ne soit pas uniquement liée à la sécurité du revenu, mais aussi au faible revenu.

Pour ce qui est des enfants qui ont des besoins particuliers, le vol du colibri n'étant pas subventionné, il en accueille quand même, mais en faisant des pieds et des mains pour trouver les ressources humaines et financières. Il travaille de concert avec le réseau de la santé et de l'éducation (stagiaires en psychoéducation ou éducation spécialisée) et avec le réseau communautaire qui va même jusqu'à lui faire des dons, ce qui est aberrant puisque le communautaire dont il est question se finance en grande partie par des dons de la population. On sait aussi que souvent les CPE ne sont pas en mesure d'accueillir des enfants à défis particuliers élevés. Les subventions ne sont pas suffisantes et longues à venir dans ces cas-là. Les éducatrices ne se sentent pas outillées pour faire face à ces situations.

Une autre problématique posée aux jeunes enfants, surtout ceux issus de milieux défavorisés ou présentant des défis particuliers est l'arrivée massive des classes de maternelle 4 ans. À Rouyn-Noranda, il s'en est développé plusieurs. Or, la coopérative est d'avis que ces enfants devraient demeurer en services de garde éducatifs parce que ce milieu est mieux adapté. La formation des enseignantes est moins pertinente que celle des éducatrices, d'ailleurs, les enseignantes ne sont même pas reconnues comme formées par le MF. Les enfants dont les parents travaillent c'est-à-dire la majorité, vont aussi au service de garde qui est encore moins adapté. Les services ne sont offerts que 182 jours année et donc le reste du temps, ce qui est offert aux enfants est encore plus incertain. Certes, certaines ressources spécialisées sont parfois plus présentes dans les écoles, mais après après avoir été dépistés, les enfants attendent souvent plusieurs années avant de recevoir des services adaptés. Enfin, que dire des ratios maternelle 4 ans ou pire de la garde en milieu scolaire par rapport au SGEE?

Le meilleur environnement à 4 ans demeure le CPE.

RECOMMANDATION(S)

- Que les garderies non subventionnées soient transformées en CPE partout où il y a un besoin afin de les rendre accessibles à tous les enfants.
- Que la notion de défavorisation soit abandonnée pour que les familles à faible revenu aient accès à la gratuité des services.
- Que le soutien financier et professionnel aux SGEE soit disponible avant d'obtenir un diagnostic et que la bureaucratie entourant le traitement des dossiers soit moins lourde.
- Que la formation des éducatrices inclut une formation sur l'accueil des enfants à défis particuliers.
- Que le développement des maternelles 4 ans cesse et que le nombre de places en CPE permette de les accueillir lorsque le parent désire une telle place.

CONCLUSION

Depuis 1997, des grands pas ont été faits pour reconnaître l'importance de prendre soin de nos tout-petits. Il est plus que temps que le réseau soit achevé et que sa mission initiale soit remplie.

Pourquoi ne pas revenir à la revendication initiale des garderies populaires ; un réseau

- Accessible
- Universelle
- Gratuit
- Financé par l'état
- Géré par les usagers et les employées.

ANNEXE(S)

Présentez les annexes jointes à votre mémoire, le cas échéant.

Annexe 1	<input type="checkbox"/>
Annexe 2	<input type="checkbox"/>
Annexe 3	<input type="checkbox"/>
Annexe 4	<input type="checkbox"/>
Annexe 5	<input type="checkbox"/>